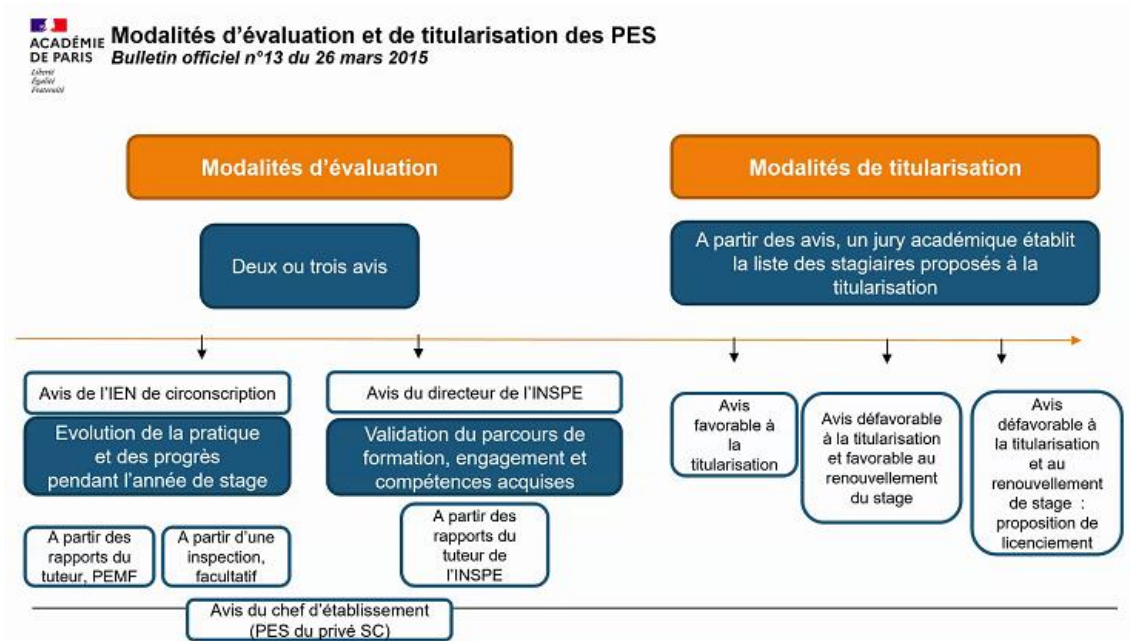


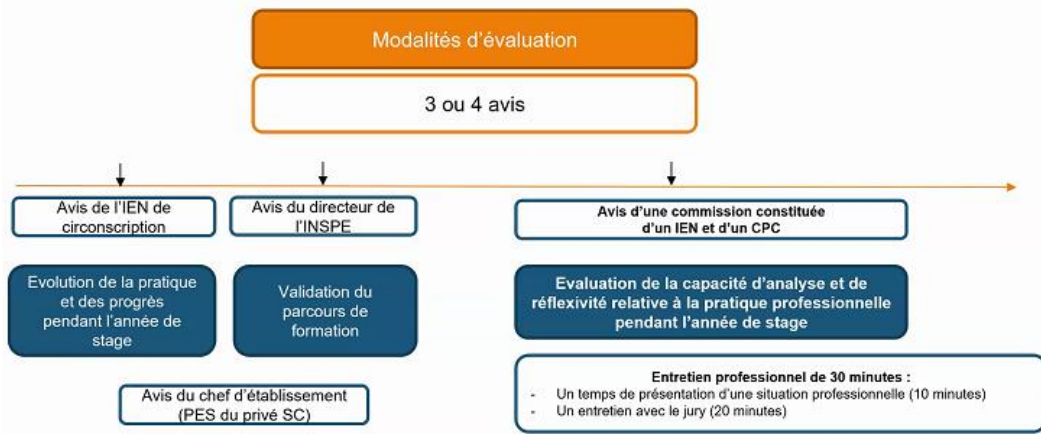
Visio-conférence sur l'oral de titularisation 2021

Entretien professionnel : entretien pour remplacer les oraux annulés en 2020



ACADÉMIE DE PARIS
Bulletin officiel du 28 août 2020

Adaptation de la procédure de titularisation CRPE 2020



ACADÉMIE DE PARIS

ORGANISATION ACADÉMIQUE



Entretiens : en présentiel, en circonscription ou dans une école ou dans un tiers lieu – entre le 17 et 21 mai 2021
– Si possible en dehors des heures de classe (le mardi, le mercredi ou le vendredi après les cours)

Convocations : au plus tard lundi 3 mai 2021, par mail

→ *Si vous n'avez rien reçu le mardi 4 mai 2021 : contacter les services du personnel*

Entretien : Nous sommes tous considérés comme PES. Attention : L'entretien n'est pas une épreuve de concours ; mais il fait partie intégrante de notre processus de titularisation.

31 commissions composées par un IEN et un CPC en dehors de notre circonscription.

Les membres de la commission ne connaissent pas les PES qu'ils évaluent : regard neutre.



Modalités de l'entretien professionnel de titularisation

→ **Entretien d'une durée de 30 minutes** :

→ un temps de présentation de 10 minutes, prenant appui sur l'expérience (à partir de l'exemple d'une situation professionnelle vécue)

→ suivi d'un entretien/échange de 20 minutes

→ Pas de temps de préparation

→ La présentation du candidat prend appui sur une seule situation professionnelle

Bulletin officiel du 28 août 2020

Deux parties pour l'entretien :

- Présentation de 10 minutes.
- Échange de 20 minutes.

NB : Les notes et les documents personnels sont autorisés. Le support numérique également est autorisé. Mais les notes, les documents ou le support numérique ne sont pas obligatoires.

Stagiaire présentation

Décrire et analyser une situation professionnelle en prenant en compte les aspects suivants :

La conception des apprentissages des élèves en classe et des apprentissages pour un groupe d'élèves

L'identification d'éventuelles difficultés et l'analyse des réponses mises en œuvre

Le positionnement au sein de l'équipe pédagogique, la relation avec les pairs et le directeur d'école

La relation avec les partenaires dans et hors l'école, en particulier les parents d'élèves

La place dans la chaîne hiérarchique

Jury entretien

Évaluer la capacité d'analyse et de réflexivité sur le déroulement d'une année de pratique professionnelle en prenant en compte les aspects suivants :

Les compétences professionnelles liées à la **maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique** ;

Les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la **transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative** et de son environnement ;

Les compétences relatives à la prise en compte des **éléments réglementaires et institutionnels** de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction (la connaissance des droits et des devoirs du fonctionnaire, des valeurs de la République et du service public d'éducation)

Attention : Nous ne sommes pas évalués sur la situation en elle-même ; mais sur notre capacité à l'analyser. Avoir un regard réflexif : analyser une situation positive ou négative.

La présentation doit développer une situation professionnelle de l'année scolaire 2020-2021.

Lors de l'oral, il faut se mettre en valeur : montrer qu'on a développé des compétences relationnelles. Par exemple : relation avec les partenaires de l'école et les collègues.

Connaître les droits et devoirs du fonctionnaire.

Grille d'évaluation en 3 parties :

- La présentation : capacité à communiquer, qualité de l'analyse, et pertinence des choix.
- L'échange : intégration des éléments réglementaires et institutionnels, compétences relationnelles, compétences professionnelles liées aux savoirs disciplinaires et didactiques.
- L'avis de la commission.

NOM DU LAUREAT DE LA SESSION 2020 :			
PRENOM :			
1. PRESENTATION PAR LE STAGIAIRE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE PERSONNELLE VECUE PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE EN COURS (DUREE 10 MN)			
	Satisfaisant	À consolider	Insuffisant
Communication (forme) : respect de la durée de la présentation, attitude, clarté de l'expression. <i>Observations :</i>			
Qualité de l'analyse de la situation professionnelle vécue pendant l'année en cours (2) <i>Observations :</i>			
Pertinence des choix que le stagiaire (ou le maître en période probatoire) a été amené à faire au regard de ses obligations professionnelles et du référentiel de compétences <i>Observations :</i>			
- L'intégration des éléments réglementaires et institutionnels dans l'exercice des responsabilités attachées à sa fonction (droits et des devoirs du fonctionnaire et de l'agent public, valeurs de la République et service public de l'éducation, etc.). <i>Observations :</i>			
- Les compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et son environnement. <i>Observations :</i>			
- Les compétences professionnelles liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique. <i>Observations :</i>			

Nom du lauréat de la session 2020 :	Prénom :
Avis de la commission d'entretien professionnel concernant la capacité d'analyse et de réflexivité par rapport à la pratique professionnelle de l'année en cours	
M/ Mme Nom :	
Prénom :	
Favorable	
Défavorable	
Réservé	
Appréciation littéraire :	

Pour l'enseignement public, cet avis est communiqué au jury académique de titularisation compétent.

Pour l'enseignement privé sous contrat, cet avis est communiqué au jury académique chargé de la proposition de délivrance d'un contrat ou d'un agrément définitif compétent.

Le fonctionnaire stagiaire a accès, à sa demande, à l'avis de la commission.

Cet avis doit être prononcé pour tous les lauréats de la session 2020 des concours concernés au moment de leur évaluation (cf. annexe à l'arrêté du 28 août 2020).

La situation professionnelle vécue par le stagiaire ou le maître en période probatoire pendant l'année en cours se définit comme un exemple de séquence, de séance pédagogique ou d'évènement qui a conduit le stagiaire : pour les enseignants du 1er à mettre en œuvre des qualités pédagogiques, didactiques et de gestion de classe avec une classe ou un groupe d'élèves ;

Le stagiaire est invité à indiquer les ressources qu'il a mobilisées pour ce faire (compétences et connaissances acquises par la formation, réflexion personnelle, conseils de son tuteur, de ses pairs, de sa hiérarchie, etc.) et les leçons qu'il tire de cette expérience pour sa pratique professionnelle.

La situation professionnelle peut être présentée comme positive ou négative, mais il importe que l'exposé du stagiaire ou le maître en période probatoire traduise sa capacité de réaction et de réflexion sur l'exercice de son métier.

La titularisation dépend de l'avis du directeur de l'INSPE, de l'avis de l'inspecteur de circonscription, ainsi que de l'avis de la commission de l'oral de titularisation.